

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

A V I S est par les présentes donné par le soussigné qu'à la séance ordinaire qui aura lieu le 4 mai 2026, à 19 h, dans la salle Léo-Pétrin de l'école Martin Bélanger située au 29, avenue Ouelllette (Lachine, H8R 1C9), le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble situé au 45, 49<sup>e</sup> Avenue, sur le lot portant le numéro 1 704 705 du cadastre du Québec.

Cette demande de dérogation a pour objet de :

Permettre, au bâtiment indiqué en sus, un total des marges de 2,46 mètres, et ce, bien que l'article 7.7.4 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit un total des marges de 3 mètres.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande peut également communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 639-2140.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 17 avril 2026

Fredy Alzate  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Lachine* (RCA20-19002), adopté le 9 mars 2020, je soussigné, Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que l'avis public concernant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble situé au 45, 49<sup>e</sup> Avenue, sur le lot numéro 1 704 705 du cadastre du Québec, a été publié sur le site Web de la Ville de Montréal le 17 avril 2026.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 17 avril 2026

*Fredy Alzate*  
Fredy Alzate  
Secrétaire d'arrondissement

---